

Rapport 12.28 Adoption de critères pour les subventions sur enveloppes attribuées aux associations Jeunesses Education Populaire et scoutisme

Intervention de Patrick Alexanian

Monsieur le Président,

Ce rapport fixe de nouvelles conditions pour l'attribution de subventions aux associations intervenant dans le domaine de la Jeunesse de L'Education populaire et du scoutisme.

Ces modifications m'inquiètent, car elles risqueraient de réduire le nombre d'associations pouvant bénéficier de ces subventions.

Cela m'inquiète d'autant plus que les subventions à ces association subissent une chute terrible !

Pour les 40 associations qui ont déposé une demande de subvention cette année, la baisse est de 67% depuis 2008 ! Et de 13% depuis 2011.

Il me semble pourtant, comme je le disais tout à l'heure, que la situation difficile dans laquelle se trouve les jeunes face à la crise devrait plutôt conduire à augmenter les subventions aux associations qui travaillent à leurs côtés !

Au lieu de cela, la subvention pour l'association « animation populaire des 3 cités » de Bagneux baisse, celle de l'office municipal des loisirs de Gennevilliers également, ainsi que celle de la ligue de l'enseignement des Hauts-de-Seine.

Cette situation est scandaleuse !

Je demande la revalorisation des subventions attribuées aux associations jeunesse et éducation populaire.

Je vous rappelle que nous demandons depuis plusieurs années maintenant la création d'un groupe de travail sur les critères d'attribution de subventions aux associations. Tous les critères doivent être remis à plat, plutôt que de modifier à la marge les critères pour certains secteurs.

Nous ne comprenons pas pourquoi d'un seul coup vous modifiez ces critères, sans que nous ne soyons associés aux discussions.

Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport et nous demandons la réunion de ce groupe de travail sur les critères d'attributions des subventions aux associations

Merci